



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sang

Question écrite n° 89512

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le don de sang et de plasma. Le don de sang, comme tout don de soi, est strictement encadré par des règles éthiques, garantissant la non-marchandisation du corps humain. Or, aujourd'hui, le LFB (laboratoire français de fractionnement et des biotechnologies) a en projet d'acquérir un groupe autrichien, spécialisé dans la collecte de plasma dont les donneurs sont rémunérés. Ce projet risque de remettre gravement en cause l'éthique dont la France se prévaut. Même si le groupe LFB affirme que les médicaments produits à partir de ce plasma ne seront pas délivrés en France, cette acquisition cautionne le dispositif de rémunération des donneurs. Or la France, pays des droits de l'Homme, ne devrait pas privilégier l'économie au détriment de l'humain mais au contraire inviter les autres nations à copier notre système éthique qui présente toutes les garanties nécessaires pour les patients. Il lui demande donc si le bénévolat, le volontariat, l'anonymat et la gratuité des dons de soi continueront à être garantis.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89512

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10512

Question retirée le : 4 janvier 2011 (Fin de mandat)